

# Plaintes contre la police

**Vous avez reçu une plainte au sujet de la conduite d'un agent de police de l'Ontario assermenté ou au sujet des politiques et services d'un service de police?**

Ne refusez pas d'entendre une plainte, même si elle ne concerne pas votre service de police.  
**Remettez au plaignant la brochure du BDIEP sur le dépôt d'une plainte contre la police.**

Le plaignant peut déposer sa plainte de plusieurs façons :



## Au poste de police

Transmettez la plainte au BDIEP dans les trois jours ouvrables.

Remplissez la section **dépôt de la plainte à un poste de police** (accueil de la plainte), au bas du formulaire.



## Par la poste ou télécopieur

Dites au plaignant de remplir le formulaire et de le signer.

Le plaignant peut envoyer le formulaire par la poste ou par télécopieur, directement au BDIEP.

Les coordonnées du BDIEP figurent sur le formulaire.



## En ligne ou par courriel

### Formulaire en ligne

Remplissez le formulaire et envoyez-le à [www.oiprd.on.ca](http://www.oiprd.on.ca)

### Courriel

Téléchargez le formulaire en version PDF à [www.oiprd.on.ca](http://www.oiprd.on.ca).

Envoyez-le par courriel à [oiprdcomplaints@ontario.ca](mailto:oiprdcomplaints@ontario.ca)

## Questions?

Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police  
655, rue Bay, 10<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M7A 2T4

Téléphone (local) : 416 246-7071 Télécopieur : 416 327-8332 [www.oiprd.on.ca](http://www.oiprd.on.ca)

Renseignements généraux : [oiprd@ontario.ca](mailto:oiprd@ontario.ca)